

Ets BOUILLARD DRAGUIGNAN SAS
242 Voie Georges Pompidou
83300 Draguignan
Tel : 04 98 10 45 50
SIREN : 512 990 110 RCS DRAGUIGNAN
TVA INTRACOM FR61512990110 - APE 4519Z
Capital : 250 000 € - N° ORIAS 18001020



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Article 1 : Utilisation du véhicule

Le locataire s'engage à n'utiliser le véhicule que pour des besoins personnels et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le locataire s'engage à ne laisser conduire le véhicule par d'autres personnes que celles agréées par les ETS BOUILLARD. Les conducteurs agréés agissent comme mandataires du locataire, lequel devient entièrement responsable du véhicule dès que celui-ci a été pris en charge. Le locataire s'interdit de participer à tout match, course, rallye ou autres compétitions de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Le locataire s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui convenu sur le contrat de location. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule, à ne laisser en cas les titres de circulation dans celui-ci, à utiliser à chaque arrêt les systèmes de fermeture.

Article 2 : Etat du véhicule - Caution - Assurance

Le véhicule est livré au locataire en parfait état de marche et de carrosserie. Le véhicule sera rendu dans le même état qu'à son départ. Un état des lieux est effectué avant le départ en présence de chaque partie. Au retour, une vérification de l'état des lieux initial est effectuée. A défaut, le locataire devra acquitter une amende pour les manquements (nettoyage, vidange des réservoirs...) et/ou des réparations éventuelles, et des accessoires manquants à prélever sur la caution. Les pneus sont au départ en bon état. En cas de détérioration ou toute autre cause que l'usure normale, le locataire s'engage à remplacer le ou les pneus endommagés. Une caution de 3.000€ est versée le jour du départ, rendue au retour, déduction faite des éventuels frais de remise en état non couverts par l'assurance. Une assurance tout risque est comprise dans la location, avec 3.000€ (trois mille euros) de franchise. Les pneus, accessoires intérieurs et objets personnels ne sont pas couverts. Les garanties sont nulles pour tout conducteur en état d'ivresse ou ayant fourni de faux renseignements et pour tout accident déclaré au-delà de 48 heures ou non déclaré. Tout conducteur doit être âgé au minimum de 25 ans et posséder le permis "B" depuis au moins 3 ans. Seuls les pays stipulés sur la carte verte d'assurance sont couverts par notre compagnie d'assurance. Si les pays ne sont pas représentés sur cette même carte d'assurance il est totalement interdit de circuler même pour traverser le pays sous peine de poursuites judiciaires. Si vous désirez qu'ils le soient, il vous appartient à demander à votre propre assureur une couverture provisoire et de nous transmettre le certificat d'assurance.

Article 3 : Carburant, Lubrifiants, Gaz

La fourniture de carburant est à la charge du locataire. Celui-ci devra vérifier en permanence le niveau d'huile et d'eau, et effectuer aux intervalles indiquées par le constructeur le graissage y compris vérification des niveaux de la boîte de vitesse et du pont ainsi que la vidange du moteur. Le locataire justifiera ces travaux par des factures correspondantes, stipulant le nombre de kilomètres relevés au compteur lors de l'opération. En ce qui concerne le gaz, le véhicule est équipé au départ de 1 ou 2 bouteilles selon la durée de votre séjour, en cas de manque de gaz, le complément de celles-ci est à la charge du locataire.

Article 4 : Entretien et Réparations

L'usure mécanique normale est à la charge des ETS BOUILLARD. Toutes réparations provenant soit d'une usure anormale, soit d'une négligence de la part du locataire seront à la charge de celui-ci et exécutées par les soins des ETS BOUILLARD. Dans le cas où le véhicule serait immobilisé, les réparations ne pourront être exécutées qu'après accord écrit et selon les directives des ETS BOUILLARD ; elles doivent faire l'objet d'une facture acquittée. Il en est de même en ce qui concerne l'aménagement intérieur de la partie habitable (réfrigérateur, chauffage, chauffe-eau, pompe à eau, etc...) en aucune circonstance le locataire ne pourra réclamer des dommages et intérêts, soit pour retard dans la livraison du véhicule, annulation de la location, ou immobilisation dans le cas de réparations effectuées au cours de la location. En cas d'accident ou d'ennuis mécaniques sérieux, le locataire est tenu d'avertir immédiatement les ETS BOUILLARD, et de revenir à son point de départ à l'heure qui lui sera alors fixée par les ETS BOUILLARD en fonction de la gravité de l'accident ou au minimum 12 heures (nuit non comprise) avant la date et l'heure initialement prévue afin de permettre d'effectuer les réparations nécessaires avant l'arrivée du client suivant. Les dommages dus au gel restent toujours à la charge du locataire.

Article 5 : Locations

Tout client souhaitant une prolongation ne pourra le faire sans l'accord préalable des ETS BOUILLARD sous peine de poursuites judiciaires pour détournement de véhicule et abus de confiance. La retenue de garantie sera rendue à la réception du véhicule; cependant, tout matériel manquant ou dommage remarqué sur le véhicule sera retenu sur la caution. En cas de restitution anticipée du véhicule, aucun remboursement ne pourra être effectué. Le Contrat de Location est exclusivement soumis au droit Français. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Draguignan sont seuls compétents.*

Article 6 : Paiement

Sauf stipulation contraire, vous ne pourrez prendre possession du véhicule que moyennant le versement de la somme prévue à titre de caution, soit 3 000 € (trois mille euros), dans les conditions particulières et paiement intégral.

Article 7 : Papiers du véhicule

Le locataire remettra à la remise du véhicule la carte grise et tous les papiers nécessaires à sa circulation, faute de quoi la location continuera au prix initial jusqu'à leur restitution aux ETS BOUILLARD ou jusqu'à remise d'un certificat de perte et règlement des frais de duplicata.

Article 8 : Responsabilité

Le locataire demeure responsable des amendes, contraventions et procès- verbaux établis contre lui et également de toutes poursuites douanières. En cas d'amende, charge ou autre coût vous incombant mais qui nous serait réclamé et que nous serions amené à traiter, il vous sera porté en compte, outre les coûts susmentionnés, une indemnité complémentaire de 50 € à titre de frais administratifs.

Article 9 : Réservation - Annulation

À la réservation du véhicule, 50% du prix de la location est demandé, le solde restant sera payé à la prise du véhicule. Si annulation de la part du client aucun remboursement ne sera possible sauf accord préalable de la direction.

Article 10 : Tarifs

Les tarifs publiés sur ce document sont modifiables sans préavis en fonction de l'évolution de la fiscalité et ou de la conjoncture.

Amendes

Le véhicule est loué propre et en parfait état de marche. Il est rempli d'eaux propres et vidé de ses eaux sales. Le locataire est prié de rendre le véhicule dans le même état qu'à son départ. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de :

150€ pour le nettoyage intérieur, 75€ pour le nettoyage extérieur, 50€ pour le WC non vidé, 25€ pour l'eau propre non remplie ou eau sale non vidée, 500€ pour la présence de poils d'animaux et ou odeur de cigarette ou autre persistante.

Nous rappelons le fait qu'il est STRICTEMENT INTERDIT de FUMER DANS LES VEHICULES.

En cas d'accident ou d'ennuis mécaniques, le locataire est tenu d'avertir immédiatement les Ets Bouillard et de revenir à son point de départ à l'heure qui lui sera fixée en fonction de la gravité du problème et/ou accident.

*En cas de litige, vous pouvez nous adresser un mail ou un courrier. Dans un deuxième temps, vous pouvez contacter notre médiateur CM2C en ligne (www.cm2c.net) ou par courrier (CM2C - 49, rue de Ponthieu 75008 Paris), ou encore sur la plateforme européenne (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>).

Conformément à l'article n°221-28 du code de consommation, vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.